

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 mars 2026 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20260310-DM10-20260310bi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Date de la convocation : 06/03/2026

Date d'affichage : 06/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	20

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne

-
M. ROMAGNY Maxime - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY- Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M. NAULIN Jean-Yves - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris-

Excusés : Mme DURON Sabrina - Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Subvention aux commerçants : Le Macaron

M. le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NORINTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII,

Vu la délibération n°2018.010.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 mars 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente

Vu la délibération n° DM45-2018-04-12 de la commune de Balbigny en date du 12 avril 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente

Vu la délibération DM04-2022-02-08 du 8 février 2022 portant sur un avenant de prolongation de la Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de

Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon

Lors du dernier comité de pilotage, le dossier suivant a été présenté :

- Le Macaron : 14 rue Jeanne Giroud

Achat de matériel pour un nouveau laboratoire pour un montant prévisionnel de 39 105 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8 000 €

Il est demandé d'accorder cette subvention

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire

Une aide de 2 000 € sera versée par la ville de BALBIGNY dès réception des éléments justificatifs de dépenses préalablement validés par les services de CCFE

Mme CARTON Marie Claude
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 10/03/2026

